



Le nombre de ménages augmente plus vite que la population

En 2030, si les tendances récentes se poursuivent, la Lorraine pourrait compter 1 084 000 ménages, soit 116 000 de plus qu'en 2005 (+12%). Pourtant, pendant cette même période, la population aura baissé de 62 000 personnes (-2,6%). Cet écart s'explique par la baisse de la taille des ménages, résultant en grande partie du vieillissement de la population et dans une moindre mesure de l'effritement des modes de cohabitation traditionnels. Seul le nombre de ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans augmentera. Cette hausse compensera largement la baisse du nombre de ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans.

L' Insee a publié, en début d'année, des projections de population pour la région Lorraine à l'horizon 2030. À cette date, la population lorraine serait de l'ordre de 2 272 000 personnes, soit une diminution de 2,6% par rapport à 2005. La présente étude analyse les résultats des projections de ménages par mode de cohabitation (ménages vivant dans une famille, hors famille dans un ménage de plus d'une personne, personnes vivant seules, familles monoparentales). Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence

principale. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont donc égaux. Ces projections peuvent ainsi alimenter les études prospectives sur les besoins en logement dans la région à l'horizon 2030 (encadré "La demande potentielle de logements").

Plus de 100 000 nouveaux ménages à l'horizon 2030

Entre 1990 et 2005, en Lorraine, le nombre de ménages a augmenté à un rythme 12 fois plus élevé que la population (respectivement +0,08% contre +0,93% par an).

Horizon 2030 : ménages en hausse, population en baisse

	1975	1982	1990	1999	2005	2030	Évolution 2005 - 2030 (%)
Population	2 330 800	2 319 900	2 305 700	2 310 400	2 333 500	2 272 000	-2,6
Nombre de ménages	729 900	789 711	841 715	908 678	968 000	1 084 000	12,0
Nombre de personnes par ménage	3,10	2,86	2,68	2,48	2,35	2,04	-0,31*

* points

Source : Insee, Recensements de la population - EAR 2005 - Omphale (scénario central)



Direction Régionale de l'Équipement
Lorraine

Sous l'hypothèse d'une évolution tendancielle de la natalité, de la mortalité, des migrations et des comportements de cohabitation, la région pourrait compter 116 000 ménages supplémentaires en 2030 par rapport à 2005. Cette croissance, rapide les premières années, s'atténuerait ensuite. Les différences de rythme d'évolution entre ménages et population résultent d'une tendance générale à la décohabitation qui, elle-même, combine trois phénomènes : à partir de 65 ans, moins de cohabitation avec ses descendants et plus de personnes ayant connu le divorce ; aux âges intermédiaires, une augmentation des divorces et une désaffection pour la vie en couple ; enfin, chez les jeunes, un allongement de la période suivant le départ du foyer parental et précédant la mise en ménage.

Des ménages de plus en plus petits

Le nombre de ménages progressant plus vite que la population, il en résulte une diminution de la taille des ménages. En effet, la taille moyenne des ménages lorrains est ainsi passée de 2,68 en 1990 à 2,35 en 2005 et pourrait atteindre 2,04 en 2030. Deux facteurs principaux influent sur l'évolution du nombre de personnes par ménage : l'évolution de la structure par sexe et âge de la population, et les comportements de cohabitation (à sexe et âge donnés). La contribution due à l'effet démographique correspond à 56% de

la hausse du nombre de ménages d'ici 2030, le reste étant dû à l'effet comportemental. La structure par âge de la population importe car les ménages de personnes âgées, qui n'ont plus d'enfants à charge, sont des ménages plus petits que la moyenne. On constate ainsi une grande disparité des effets démographiques ou de comportement de cohabitation suivant l'âge de la personne de référence.

Davantage de personnes seules et moins de couples

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue aussi du fait de la relative désaffection dont souffrent les modes "traditionnels" de cohabitation. En 1990, le type de ménage le plus fréquent était le couple avec enfants. En 2005, il cède sa place aux personnes seules. Viennent ensuite les couples puis les familles monoparentales, lesquelles, bien qu'en progression, ne représentent que 8% des ménages en 2005. D'ici 2030, leur progression serait très légèrement supérieure à celle de l'ensemble des ménages et leur part resterait stable à 8%. Par contre, les personnes seules pourraient croître de 60% tandis que le nombre de couples (avec ou sans enfants) diminuerait de 12%. Depuis vingt ans, la vie en couple cède du terrain et de plus en plus de personnes vivent seules, excepté toutefois aux âges élevés, où les gains d'espérance de vie ont pour effet de retarder le veuvage. Ainsi, en

2030, les couples avec ou sans enfants ne représenteraient plus que 47% de l'ensemble des ménages contre 58% en 2005.

L'augmentation du nombre de personnes vivant seules touchera plus particulièrement les hommes. En effet, ceux-ci se retrouvent plus souvent seuls après une séparation du couple, dans la mesure où lorsqu'ils ont des enfants, les femmes en obtiennent plus souvent la garde.

Augmentation de tous les types de ménages chez les personnes âgées

Pour chacune des catégories de ménages, ce sont ceux dont la personne de référence a plus de 65 ans qui vont connaître la plus grande augmentation entre 2005 et 2030 (+53%). L'effet est essentiellement démographique, cette hausse étant due à la fois à l'allongement de l'espérance de vie mais aussi au vieillissement de la population. Chez les ménages âgés, l'augmentation du nombre de couples sera importante (près de 50 000 couples supplémentaires en 25 ans, soit une hausse de 33%) mais c'est surtout les personnes seules qui vont augmenter, passant de 122 000 en 2005 à 212 000 en 2030 (+74%).

Parmi les 35-64 ans, stabilité du nombre de ménages

Les ménages dont la personne de référence a de 35 à 64 ans seront stables à l'horizon 2030.

Le vieillissement, principal facteur de l'augmentation du nombre de ménages

Âge atteint dans l'année par la personne de référence du ménage	Nombre de ménages		Évolution annuelle du nombre de ménages entre 2005 et 2030			
	2005	2030	absolue	dont effet démographique*	dont effet comportemental**	relative (%)
Moins de 25 ans	38 400	29 200	-369	-332	-37	-1,1
25-34 ans	140 200	127 700	-500	-897	397	-0,4
35-64 ans	527 700	527 300	-16	-1 318	1 302	0,0
65 ans et plus	261 700	400 100	5 538	5 168	370	1,7
Ensemble	968 000	1 084 300	4 653	2 621	2 032	0,5

* L'effet démographique s'interprète comme la conséquence de la déformation de la pyramide des âges

** L'effet comportemental est la conséquence de la modification des modes de cohabitation des ménages

Source : Insee, EAR 2005 - Omphale (scénario central)

Sous la seule impulsion de la démographie, le nombre de ménages de cette tranche d'âge diminuerait en moyenne annuelle de l'ordre de 1 300, une partie des générations nombreuses du baby-boom étant remplacée par des générations de moindre effectif nées durant les années 70 et 80.

Cependant, les évolutions de comportement en matière de cohabitation permettent de compenser l'effet démographique. En effet, moins de personnes choisissent de vivre en couple que ces dernières décennies, plus de femmes sont à la tête d'une famille monoparentale ou vivent seules.

L'union libre, situation en moyenne plus fragile que le mariage, progresse. Ainsi, le nombre de couples de cette tranche d'âge baisserait de l'ordre de 65 600 à l'horizon 2030. Cependant, cette baisse (-19%) est moins marquée que pour la tranche des 25-34 ans (-31%). Le nombre de personnes seules et celui des familles monoparentales progressent respectivement de 61 400 et 4 700.

Moins de couples et plus de personnes seules chez les jeunes

Les ménages dont la personne de référence a entre 25 et 34 ans seront moins nombreux en 2030, de l'ordre de 12 500. Cette diminution est avant tout due à l'effet démographique.

Les conséquences de la modification des modes de cohabitation permettent quand même de relativiser cette baisse (de -900 à -500 ménages par an). Le nombre de familles monoparentales baisse très peu pour cette tranche d'âge (-3%), c'est surtout les couples (-31%) et les personnes seules (+29%) qui connaîtront les évolutions les plus marquées. Cela s'explique en partie par la désaffection pour la vie en couple qui se développe chez les jeunes. Quand ils quittent le foyer parental, à un âge en moyenne guère plus élevé qu'il y a 20 ans, c'est pour vivre seul (au moins dans un premier temps) plutôt qu'en couple, même si les situations de colocation pourraient se développer quelque peu.

Pour les ménages les plus jeunes, dont la personne de référence a moins de 25 ans, les effets démographiques et comportementaux s'additionnent pour aboutir à une baisse de 370 ménages annuels à l'horizon 2030. Cependant, c'est surtout l'effet démographique qui est le responsable de cette diminution, il y contribue pour neuf dixièmes. Aucune catégorie de ménages n'échappe à cette baisse.

■ Thierry GUILLAUME

La demande potentielle de logements

La projection du nombre de ménages, par type, ne suffit pas pour établir une projection des besoins en logement. En effet, la demande potentielle de logements, qui mesure le nombre de logements neufs à construire à moyen terme, s'établit à partir de plusieurs éléments :

- * la demande potentielle de résidences principales, égale à l'accroissement annuel du nombre de ménages issu des projections ;
- * la variation du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels ;
- * l'estimation d'un volant de logements vacants jugé suffisant pour la fluidité du parc ;
- * l'estimation du nombre de logements nécessaires au renouvellement du parc, compte tenu des apparitions et disparitions de logements, et des changements d'affectation entre bureaux, résidences principales, résidences secondaires, logements vacants, etc.

Cependant, la demande de logements provient pour l'essentiel des ménages ; ce constat se vérifie en Lorraine encore plus que sur le territoire national puisque 90% du parc de logements y est constitué de résidences principales.

En partant de ce constat, A. Jacquot a évalué au niveau national la demande potentielle de logements (cf : Savoir plus).

L'évolution du nombre de ménages est donc au coeur des questions sur la demande potentielle de logements en 2030 même si les choix effectués en matière de politique de l'habitat jouent un rôle primordial.

10% de couples en moins en 2030

Modes de cohabitation		2005	2030
Couples	Moins de 25 ans	8 000	5 900
	25-34 ans	80 900	55 900
	35-64 ans	351 400	285 800
	65 ans et plus	122 500	162 700
Personnes seules	Moins de 25 ans	26 500	19 600
	25-34 ans	44 400	57 300
	35-64 ans	111 700	173 100
	65 ans et plus	121 900	212 200
Familles monoparentales	Moins de 25 ans	1 400	1 100
	25-34 ans	11 400	11 100
	35-64 ans	54 500	59 200
	65 ans et plus	13 000	19 600
Autres modes de cohabitation	Moins de 25 ans	2 500	2 500
	25-34 ans	3 400	3 400
	35-64 ans	10 100	9 100
	65 ans et plus	4 300	5 600
Ensemble	Moins de 25 ans	38 400	29 100
	25-34 ans	140 100	127 700
	35-64 ans	527 700	527 200
	65 ans et plus	261 700	400 100
Ensemble des ménages projetés		967 900	1 084 100

Source : Insee, EAR 2005 - Omphale (scénario central)

Savoir plus :

- "La Lorraine en 2030 : un avenir qui n'est pas écrit", Christian Calzada, Philippe Debard, Thierry Guillaume, Insee Lorraine N° 77, mars 2007.

- "Des ménages toujours plus petits - Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030", Alain Jacquot, division Logement, Insee Première N° 1106, octobre 2006.

- "Projections régionales de population à l'horizon 2030 - Fortes croissances au Sud et à l'Ouest", Olivier Léon, Pascal Godefroy, pôle Emploi-Population, Insee Première N° 1111, décembre 2006.

- "La demande potentielle de logements : un chiffrage à l'horizon 2020", Alain Jacquot, Notes de synthèse du SESP N° 165, avril-mai-juin 2007.

Sites internet :

www.insee.fr

www.lorraine.equipement.gouv.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2007

Définitions

Ménage : un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Par définition, le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont donc égaux. Il y a ainsi un lien très étroit entre le nombre de ménages et le nombre de logements, puisqu'en Lorraine, plus de quatre logements sur cinq sont des résidences principales.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent isolé et un (ou plusieurs) enfant célibataire (n'ayant pas d'enfant lui-même), quel que soit son âge.

Personne de référence du ménage : si le ménage comporte au moins un couple, la personne de référence du ménage est parmi les hommes des couples, le plus âgé des actifs ou à défaut le plus âgé. Si le ménage ne comprend pas de couple mais au moins une famille monoparentale, la personne de référence, est parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou à défaut le plus âgé. Si le ménage ne comporte ni couple, ni famille monoparentale, la personne de référence est la plus âgée des actifs ou à défaut la personne la plus âgée.

Méthode de projection du nombre de ménages par catégorie

1^{ère} étape : projection de la population totale selon un jeu d'hypothèses sur les migrations, la mortalité et la fécondité, par le modèle Omphale

Les projections ont été élaborées avec les hypothèses du scénario dit "central" : les taux de fécondité par âge de la région sont maintenus à leur niveau de 2005 ; la mortalité baisse dans la région au même rythme qu'en France métropolitaine; les quotients migratoires, calculés entre 1990 et 2005, sont maintenus sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre la région et l'extérieur. Toutefois, la projection régionale a été calée sur la nouvelle projection de population métropolitaine centrale publiée par l'Insee en juillet 2006, afin de tenir compte du solde migratoire national (+100 000 individus par an) et de faire coïncider la somme des projections régionales avec la projection métropolitaine réalisée avec le scénario central.

2^{ème} étape : projection du nombre de ménages

On dispose de taux de répartition de la population de la France métropolitaine par mode de cohabitation, ceci par sexe et âge. Les différents modes de cohabitation sont : personnes seules, personnes vivant en couples, qu'ils aient ou non des enfants, parents de famille monoparentale, enfants, personnes vivant dans le même logement mais ne constituant pas une famille, personnes vivant dans des collectivités.

Pour un sexe et un âge donnés, la valeur du taux projeté pour la région dépend de celui observé lors de l'enquête annuelle de recensement de 2005 dans la région et de l'évolution du taux métropolitain entre 2005 et la date de projection. Pour un sexe et un âge donnés, le taux de mode de cohabitation pour la zone évolue de telle sorte que l'écart relatif avec le taux métropolitain soit constant au fil de la période de projection, selon un processus logarithmique. Les taux métropolitains évoluent de manière linéaire ou quasi linéaire. On suppose donc que les modes de cohabitation évolueront sur toute la période de projection à un rythme soutenu, sans faiblir.

En appliquant ces taux à la population totale projetée, on obtient pour chaque année de la projection, une répartition de la population de la zone par mode de cohabitation.

Pour chaque mode de cohabitation, on dispose d'un taux de personnes de référence du ménage. En appliquant ces taux de personnes de référence à la population répartie par mode de cohabitation, sexe et âge, on obtient un nombre de personnes de référence par sexe et mode de cohabitation. On en déduit un nombre de ménages par type de ménage et âge de la personne de référence.